

ANALYSE PSYCHOSOCIALE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES PRIVEES D'ABIDJAN

PSYCHOLOGICAL ANALYSIS OF ACCIDENTS IN PRIVATE INDUSTRIAL ENTERPRISES ABIDJAN

Dr. KOUAME Konan Simon

Psychologue social et du travail

Enseignant-Chercheur à l'Université

Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody

Maitre-Assistant

RÉSUMÉ

L'essor technologique qui survient constamment dans tous les secteurs d'activité, principalement dans l'industrie, les mines et l'agriculture a certes amélioré la qualité de la production, mais a engendré de nombreux problèmes dont les accidents du travail. L'explication des causes du phénomène des accidents du travail dans les entreprises industrielles d'Abidjan s'est faite à partir des variables, telles que les croyances envers les accidents, l'acceptabilité du risque et le niveau de stress. Le plan factoriel utilisé a permis de constituer un échantillon de 320 ouvriers, de sexe masculin, ayant un âge compris entre 30 et 35 ans, célibataires et totalisant 10 ans d'ancienneté. Les données recueillies à l'aide d'un questionnaire et traitées au moyen de l'analyse de variance multivariée ont abouti à des résultats montrant que les croyances des ouvriers à l'égard des accidents, l'acceptabilité du risque et le niveau de stress pris individuellement ou de façon combinée occasionnent des accidents du travail dans le milieu industriel. En conclusion, il importe de soutenir que les croyances fatalistes, la perception du risque comme acceptable et le fort taux de stress au travail sont des facteurs à prendre en compte dans la prévention des accidents du travail.

Mots-clés : Accidents du travail, croyances, risque acceptable, stress professionnel.

ABSTRACT

The technology boom that constantly occurs in all sectors, mainly in industry, mining and agriculture has certainly improved the quality of production, but generated many problems including labor accidents. The explanation of the causes of the phenomenon of industrial accidents in Abidjan industrial enterprises is made from variables, such as beliefs towards accidents, risk acceptability and stress level. The factorial design used allowed to select a sample of 320 workers, male, with an age between 30 and 35 years old, single and a total 10 years of seniority. The data collected using a questionnaire and processed using multivariate analysis of variance led to results showing that the beliefs of the workers against accidents, acceptability of risk and stress level individually or in combination cause of accidents in the industry. In conclusion, it is important to support the fatalistic beliefs, perception of risk as acceptable and high levels of stress at work are factors to be considered in the prevention of occupational accidents.

Keywords: Accidents at work, beliefs, acceptable risk, work stress.

INTRODUCTION

Les multiples innovations technologiques qui surviennent dans le milieu professionnel et en particulier dans l'industrie laissent penser à un renforcement de la sécurité du travailleur à son poste (Andreoni, 2000). Toutefois, ce travail moderne présente plusieurs risques qui peuvent être source d'accidents chez les salariés. Le problème relatif aux risques professionnels et aux accidents du travail devient de plus en plus préoccupant pour le monde professionnel, car chaque année plusieurs millions de salariés sont physiquement atteints et d'autres y laissent malheureusement leur vie. Selon l'OIT (2015), les accidents du travail occasionnent chaque année, la mort de plus de 2,3 millions de personnes. En Côte d'Ivoire, la CNPS (2012) estime à plus de 4800 cas d'accidents pour la même année contre 4000 en 2010. Les accidents du travail représentent un réel plomb pour l'économie des entreprises modernes en ce sens qu'ils nécessitent des coûts directs et des coûts indirects. Les accidents du travail ont également des répercussions néfastes tant sur la personne du travailleur, sa vie familiale, la santé économique de l'entreprise et l'économie nationale. Dans le but de préserver la vie des travailleurs et sauver la vie économique des entreprises, des mesures de prévention ont été mises en place.

Dans le but de contribuer à la prévention d'un tel phénomène, la présente étude se charge de l'expliquer sous l'angle de certains déterminants socioculturels et professionnels comme la croyance des ouvriers, l'acceptabilité perçue du risque et le niveau de stress.

Cette étude s'articule autour de quatre principales parties. La première se propose d'exposer la problématique. La deuxième partie porte sur les objectifs et les hypothèses de travail. La troisième partie quant à elle traite de la démarche méthodologique utilisée pour obtenir les résultats. Dans la quatrième partie, il s'agit d'analyser, interpréter et discuter les résultats obtenus.

1- PROBLEMATIQUE

Le travail subit, de l'avis de Chamoux (1998), une évolution des plus remarquables. Cette évolution est marquée, selon Naville (1993) et Takala (2002), par d'énormes progrès technologiques survenus dans tous les secteurs d'activité, notamment dans l'industrie, les mines et l'agriculture. Le développement de la technologie dans ces secteurs font naître de nouvelles activités et de nouveaux métiers mais occasionnent simultanément des difficultés nouvelles au nombre desquelles les risques professionnels qui engendrent souvent des accidents du travail.

A l'instar de tous les pays où se développent intensément les activités industrielles, le problème des accidents du travail est aussi préoccupant en Côte d'Ivoire et particulièrement à Abidjan où sont concentrées, d'après l'IPS-CNPS (2000), plus de 87% des entreprises industrielles privées du pays. L'ampleur du problème des accidents du travail dans le secteur privé est mise en exergue par la CNPS (2012) qui affirme, par ailleurs, que 4800 cas d'accidents du travail ont été enregistrés. Perçu par Duvivier (2007) comme étant l'accident qui survient, par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou non, travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises, les accidents du travail causent d'énormes préjudices aux travailleurs, à leurs familles ainsi qu'aux entreprises où travaillent les victimes. Les effets pervers des accidents du travail peuvent même affecter l'économie du pays.

Les conséquences des accidents ont suscité des recherches visant à identifier les causes, à les expliquer et à les prévenir. Ces investigations montrent que ce phénomène est lié à plusieurs facteurs dont les conditions et le milieu de travail (Clerc, 1986), certaines caractéristiques physiologiques du travailleur tels que la surdité, l'acuité visuelle et l'âge (Leplat et Cuny, 1979). N'gbala et Branscombe (1995), Kouabenan (2006, 2009), Gandit et al. (2009) et Kouamé (2012, 2013) que les accidents sont attribuables à certains facteurs socioculturels comme les croyances des personnes impliquées.

S'il est vrai que le milieu professionnel subit perpétuellement de véritables mutations tant au plan technique qu'organisationnel, en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés, alors qu'est-ce qui pourrait bien expliquer ces nombreux risques professionnels et accidents du travail qui causent autant de désagréments ?

En Côte d'Ivoire où, pour Zadi (1998) et Bassitché (2000), la culture est l'un des facteurs déterminants du comportement des individus, ne serait-il pas intéressant d'orienter les réflexions vers les facteurs socioculturels comme les croyances culturelles envers les risques professionnels ? La culture étant socle de la personnalité, selon Linton (1999), détermine les croyances qui sont vues par Kouabenan (2006) comme la manière dont un individu perçoit une situation ou un événement en relation à la manière dont il perçoit ses propres capacités à y faire face. Cette manière d'évaluer en quelque sorte la situation conformément à ses capacités intrinsèques n'expliquerait-elle pas le comportement des salariés vis-à-vis des risques qui engendrent souvent des accidents ?

Outre les croyances culturelles, la prise en compte d'autres facteurs psychosociaux tels que la perception du risque et le stress au travail ne serait-elle pas une nécessité et une perspective de recherche prometteuse ? La perception du risque, élément fondamental du comportement, renvoie de l'avis de Leplat (2006) et Kouamé (2013) au jugement ou l'évaluation du risque par un individu en tant qu'il est fréquent, acceptable ou tolérable. C'est en d'autres termes, la manière d'apprécier le risque présent ou latent. Cette manière d'appréhender le risque n'expliquerait-elle pas le comportement accidentogène adopté par les salariés dans les entreprises ? Quant au stress professionnel, il est défini selon Schaufeli et Enzmann (1998) et Stora (2002) comme étant le sentiment éprouvé par un individu lorsqu'il réalise un déséquilibre entre les caractéristiques d'une tâche et sa capacité à y faire face. Ce sentiment stress ne justifierait-il pas les comportements accidentogènes des salariés dans les entreprises ? La réponse à ces interrogations réside dans les objectifs et les hypothèses qui fondent la réalisation de cette recherche.

2- OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE TRAVAIL

2.1- Objectifs

La présente recherche tente de montrer, dans un premier temps que les croyances que développent les ouvriers ont une influence sur l'occurrence des accidents dont ils sont victimes dans les entreprises industrielles. De même, cette étude vise à donner la preuve que l'acceptabilité perçue du risque qu'ils développent a une répercussion sur l'occurrence des accidents qui surviennent dans les entreprises industrielles. Le troisième objectif que cherche à atteindre cette étude est de prouver que les accidents du travail sont tributaires du niveau de stress des ouvriers. Quant au quatrième objectif, il vise à montrer l'effet combiné de ces déterminants psychosociaux et professionnels sur l'occurrence des accidents dans les entreprises industrielles.

2.2- Hypothèses de travail

Les hypothèses de travail sur lesquelles repose cette étude se composent d'une hypothèse générale et de quatre hypothèses spécifiques dont une hypothèse interactive.

L'hypothèse générale stipule que les croyances développées par les salariés vis-à-vis des accidents, l'acceptabilité perçue du risque qu'ils développent ainsi que leur niveau de stress sont des facteurs déterminants des accidents du travail dont ils sont victimes dans les entreprises industrielles.

De cette hypothèse générale découle quatre hypothèses opérationnelles dont la première hypothèse repose sur le postulat que les salariés des entreprises industrielles développant des croyances fatalistes vis-à-vis des accidents du travail sont plus fréquemment victimes des accidents du travail que ceux qui développent des croyances rationnelles.

La deuxième hypothèse qui fonde cette étude stipule que les salariés des entreprises industrielles qui perçoivent le risque comme acceptable sont plus fréquemment victimes des accidents du travail que leurs homologues qui les perçoivent comme inacceptable.

Quant à la troisième hypothèse opérationnelle, elle soutient que les salariés des entreprises industrielles qui ont un niveau de stress élevé sont plus fréquemment victimes des accidents du travail que ceux dont le niveau de stress est faible.

La quatrième hypothèse opérationnelle souligne que les salariés des entreprises industrielles qui développent des croyances fatalistes, qui perçoivent les risques comme acceptables et dont le niveau de stress est élevé sont plus souvent victimes des accidents du travail que ceux qui développent une croyance rationnelle, qui perçoivent les risques comme inacceptables et ayant un niveau de stress faible.

3- METHODE

La démarche méthodologique mise en place pour recueillir les données nécessaires à la réalisation de cette étude repose sur la description des variables, le cadre de l'étude et la constitution de l'échantillon découlant de la population d'ouvriers.

3.1- Description des variables

Les catégories de variables mises en jeu dans cette étude sont au nombre de deux. Il s'agit des variables indépendantes et de la variable dépendante.

3.1.1- Variables indépendantes

La conduite de nos investigations met en évidence l'influence de trois variables indépendantes que sont les croyances envers les accidents, l'acceptabilité perçue du risque et le niveau de stress.

Les croyances envers les accidents

Les croyances envers les accidents peuvent être perçues comme la manière dont les ouvriers attribuent les causes des accidents dont ils sont victimes. Cette variable est de nature qualitative avec deux modalités. Il s'agit de la croyance fataliste et de la croyance rationnelle. La croyance fataliste amène l'individu à attribuer l'occurrence des événements comme l'accident à des causes irrationnelles ou surnaturelles. En revanche, la croyance rationnelle consiste pour l'ouvrier à attribuer la survenance des événements à des causes objectives ou scientifiquement prouvées. Cette variable peut être appréhendée à l'aide d'une échelle d'attribution causale des risques.

Acceptabilité perçue du risque

L'acceptabilité perçue du risque peut être définie comme la façon dont un individu perçoit un risque comme acceptable ou inacceptable. Un risque est qualifié d'acceptable lorsque l'individu qui fait l'évaluation arrive à la conclusion qu'il dispose de capacités suffisantes pour y faire face. Par contre, le risque devient inacceptable lorsque la personne qui fait l'évaluation se trouve incapable d'y faire face. Cette variable, de nature qualitative, peut être mesurée à l'aide d'une échelle de perception.

Niveau de stress

Défini comme étant l'état émotionnel qui survient lorsqu'il se produit un déséquilibre entre la perception qu'une personne en situation de travail a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face, le niveau de stress professionnel est considéré dans cette recherche comme une variable de nature qualitative dichotomique. D'une part, il y a le niveau de stress élevé et, d'autre part, le niveau de stress faible.

Les travailleurs qui ont un niveau de stress élevé sont ceux qui ont un score cumulé strictement supérieur à la médiane des scores obtenus. Ces individus sont qualifiés par Roquebrun et Joussemet (1983) comme ceux vivant un stress négatif, c'est-à-dire un stress à forte dose (distress ou détresse). Par contre, les personnes qui ont un niveau de stress moins élevé sont celles qui ont un score cumulé inférieur ou égal à la médiane des scores. Elles sont considérées comme des individus vivant un stress positif ou un stress à faible dose (eustress). Le niveau de stress dans cette étude est évalué à l'aide d'une échelle de stress.

3.1.2- Variable dépendante : accidents du travail

La variable dépendante de cette étude est constituée des accidents du travail qui se veut une variable quantitative. Elle est relative à la fréquence des accidents enregistrés par chaque travailleur pendant les dix dernières années.

3-2- Participants

Le terrain qui sert de cadre à la réalisation de la présente étude est le District d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire depuis 1934. Situé au Sud de la Côte d'Ivoire, avec une superficie de 2 119 km², Abidjan abrite, selon l'IPS-CNPS (2000), plus de 87% des entreprises privées du pays. Ces entreprises regroupent en leur sein les travailleurs des deux sexes, des différents milieux socioéconomiques et des âges requis pour être en fonction. Au sein de ces entreprises, travaillent plus de 435658 salariés qui constituent la population d'étude.

Le manque de base de sondage concernant les salariés a suscité le recours au plan factoriel pour construire des échantillons quasi-expérimentaux. Le plan factoriel utilisé nous permet d'obtenir en définitive 8 combinaisons ou groupes possibles, telles que représentées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Conditions expérimentales correspondant au plan factoriel

			Acceptabilité perçue du risque	
			Risque acceptable	Risque inacceptable
Croyances envers les accidents vs Niveau de stress	Croyances fatalistes	Stress élevé	G₁ : N = 40	G₂ : N = 40
		Stress faible	G₃ : N = 40	G₄ : N = 40
	Croyances rationnelles	Stress élevé	G₅ : N = 40	G₆ : N = 40
		Stress faible	G₇ : N = 40	G₈ : N = 40

Dans ce plan factoriel, chaque modalité d'un facteur est combinée avec chaque modalité des autres facteurs. Ainsi, le nombre de conditions expérimentales est égal à huit (08), soit 2³. Les différentes combinaisons donnant les huit (08) groupes de sujets se représentent comme suit :

- Le premier groupe de sujets (G_1) est composé de 40 travailleurs développant des croyances fatalistes des accidents du travail, qui perçoivent le risque comme acceptable et dont le niveau de stress est élevé ;
 - Le deuxième groupe de sujets (G_2) est relatif aux 40 travailleurs qui développent des croyances fatalistes des accidents du travail, percevant le risque comme inacceptable et qui ont un niveau de stress élevé ;
 - Le troisième groupe (G_3) se compose de 40 travailleurs qui développent des croyances fataliste des accidents du travail, percevant le risque comme acceptable et dont le niveau de stress est faible ;
 - Dans le quatrième groupe de sujets (G_4), l'on regroupe 40 travailleurs qui développent des croyances fatalistes des accidents du travail, qui perçoivent le risque comme inacceptable et ayant un faible niveau de stress ;
 - Le groupe cinq (G_5) est relatif aux travailleurs développant des croyances rationnelles des accidents du travail, percevant le risque comme acceptable et ayant un niveau de stress élevé ;
 - Le sixième groupe symbolisé par (G_6) est celui de 40 salariés qui développent des croyances rationnelles des accidents du travail, qui perçoivent le risque comme inacceptable et ayant un niveau de stress élevé ;
 - Dans le septième groupe (G_7), l'on classe les individus (40) développant des croyances rationnelles des accidents du travail, qui perçoivent le risque comme acceptable et dont le niveau de stress est faible ;
- Le huitième groupe (G_8) a trait aux 40 travailleurs qui développent des croyances rationnelles des accidents du travail, qui perçoivent le risque comme inacceptable et qui ont un faible niveau de stress.

L'échantillon de cette étude est composé des ouvriers ayant un âge compris entre 30 et 35 ans, célibataires totalisant 10 ans d'ancienneté à leur poste. L'étude porte sur des travailleurs ayant un niveau de qualification moins élevé percevant un salaire compris entre 50 000 et 80 000 F et ne menant aucune activité génératrice de revenu.

En se fondant sur le principe d'application du plan factoriel et en ayant recours aux arguments de Rossi (1989) qui stipulent que l'expérimentaliste, par mesure de précaution, travaille sur des groupes de 10 à 40 sujets, nous avons résolu de former un échantillon homogène de 320 sujets repartis en 8 groupes équivalents de 40 sujets. Le recueil des informations sur un tel échantillon nécessite un instrument de collecte des données.

3-3- Matériel et procédure

Dans le cadre d'une recherche quantitative comme la nôtre, pour recueillir les informations relatives aux différentes variables, il importe de recourir à un questionnaire. Le questionnaire élaboré dans le cadre de cette recherche comporte quatre principales parties. La première partie concerne les variables personnelles ou biographiques qui sont : l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, la situation matrimoniale, l'ancienneté, le type de logement, le mode de logement, les charges familiales et le niveau de qualification. La deuxième partie concerne la croyance qui est exprimée sous forme d'échelle d'attitude de type Likert. Cette échelle comporte 16 items. Quant à la troisième partie, elle est relative à l'échelle de perception du risque qui comporte 12 items. La quatrième partie de cet instrument est inhérente à l'échelle de stress, inspirée des modèles de Chalvin (1991) et de Patesson (2000). Cette échelle comporte 20 items présentant les symptômes émotionnels, psychologiques et comportementaux du stress.

Dans le but de recueillir des informations fiables et dépourvue de toute irrégularité, la méthode d'administration qui semble la mieux indiquée est la passation du questionnaire en face à face. Dans la réalisation de ces investigations, nous avons procédé à des visites dans les trois zones industrielles d'Abidjan (Yopougon, Koumassi et Vridi).

Les informations recueillies à cet effet font l'objet de dépouillement et de traitement statistique permettant d'obtenir des résultats interprétables.

4- RESULTATS

Les résultats obtenus ont donc été traités à l'aide du logiciel SPSS par une analyse de variance multivariée sur mesures répétées (XLSTAT 2006.5 - ANOVA) afin de mettre en évidence les effets individuels et interactifs des variables en jeu sur les accidents du travail. L'utilisation de l'analyse de variance multivariée découle du fait que tous les indices de tendance centrale relatifs aux accidents du travail donnent approximativement les mêmes valeurs : Moyenne (M_x) = 0,23 ; Médiane (Me) = 0 ; Mode (Mo) = 0. Les données ainsi obtenues obéissent à la loi normale.

Tableau 2 : Synthèse des résultats de l'analyse de variance multivariée

VARIANCE INTER- GROUPE	SC	DDL	CM	F	Pr > F	Seuil de probabilité
Croyance	4,51	1	4,51	28,67	< 0,0001	.05
Acceptabilité perçue du risque	5,65	1	5,65	35,92	< 0,0001	.05
Stress professionnel	3,52	1	3,52	22,37	< 0,0001	.05
Croyances vs Acceptabilité perçue du risque	11,13	3	3,71	25,06	< 0,0001	.05
Acceptabilité perçue du risque vs stress	5,46	2	2,73	18,45	< 0,0001	.05
Croyance*stress	0,63	1	0,63	4,26	0,040	.05
Croyance* Acceptabilité perçue du risque *Stress professionnel	0,01	1	0,01	0,05	0,817	.05
Variance intragroupe	46,19	312	0,15			
Variance totale	77,10	322				

4-1- Croyances culturelles et accidents du travail

L'analyse de variance multivariée permet de présenter le tableau suivant :

Tableau 3 : Résultats de l'analyse de variance multivariée relative à l'influence de la croyance sur les accidents du travail

Croyance fataliste : moyenne (Mx) des accidents	Croyance rationnelle : moyenne (Mx) des accidents	SC	DDL	CM	F	Signifiativité	Seuil de probabilité
0,35	0,11	4,51	1	4,51	28,67	P	.05

L'analyse de variance multivariée utilisée pour appréhender l'influence que l'attitude à l'égard des accidents a sur la survenance des accidents du travail permet d'obtenir une valeur de F de Snedecor calculée équivalant à 28,67. Cette valeur est significative au seuil de probabilité .05. Ce résultat permet d'affirmer l'existence d'une différence significative entre le taux d'accidents enregistrés par les salariés qui ont une attitude fataliste des accidents du travail et ceux qui en ont une attitude rationnelle. Les salariés qui développent des croyances fatalistes des risques professionnels et des accidents du travail enregistrent

un taux moyen d'accidents ($Mx = 0,35$) supérieur à celui de leurs collègues qui développent des croyances rationnelles ($Mx = 0,11$). Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les salariés qui développent des croyances fatalistes enregistrent plus d'accidents au travail que ceux qui développent des croyances rationnelles.

L'explication qui découle de ces résultats peut se résumer au fait que les salariés développant des croyances fatalistes ont tendance à attribuer l'occurrence de certains événements à l'action de Dieu, aux sorciers, aux fétiches et autres forces surnaturelles. De telles croyances peuvent conduire le salarié à développer certains biais ou illusions perceptives qui peuvent être sources d'accidents. Par contre, leurs homologues qui développent des croyances rationnelles font une analyse saine des situations à risque et évitent dans la mesure du possible de prendre des risques susceptibles d'hypothéquer leur santé. En s'appuyant sur la théorie de l'attribution causale de Heider (1958), l'on arrive à déduire que les accidents du travail sont dans certains cas dus à l'attribution que le salarié fait des situations et qui l'amène à sous-estimer les risques.

4-2-Accidents du travail selon l'acceptabilité perçue du risque

L'analyse de variance multi variée sur mesures répétées permet de présenter le tableau suivant :

Tableau 4 : Résultats de l'analyse de variance multi variée liés l'effet de l'acceptabilité perçue du risque sur les accidents du travail

Risque acceptable : moyenne (Mx) des accidents	Risque inacceptable (Mx) des accidents	SC	DDL	CM	F	Significativité	Seuil de probabilité
0,36	0,10	5,65	1	5,65	35,92	P	.05

L'analyse de la variance multivariée utilisée pour cerner l'influence du système de rémunération sur les accidents du travail permet d'obtenir un F de Snedecor calculé équivalent à 35,92. Cette valeur est significative au seuil de probabilité .05. Ce résultat permet d'affirmer l'existence d'une différence significative entre le taux d'accidents enregistrés par les salariés percevant le risque comme acceptable et ceux le percevant comme inacceptable. La comparaison des moyennes des deux groupes montre que les travailleurs qui perçoivent le risque comme acceptable ont un taux moyen d'accidents ($Mx = 0,36$) supérieur à celle de leurs homologues qui

perçoivent le risque comme inacceptable ($Mx = 0,10$). Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les travailleurs percevant le risque comme acceptable enregistrent plus d'accidents au travail que leurs collègues qui le perçoivent comme inacceptable. Pour expliquer cette conclusion, nous sommes tenté de soutenir que la perception que les individus ont du risque détermine leur comportement accidentogène au poste. En recourant à la théorie du comportement planifié de Ajzen (1991), nous pouvons soutenir que lorsque le travailleur perçoit le risque comme acceptable, il met en place un mécanisme cognitif permettant de sous-estimer le risque et à s'engager dans des comportements accidentogènes. En revanche, lorsque les travailleurs perçoivent le risque comme inacceptable, ils arrivent à une surestimation qui leur permet d'éviter ce risque.

4-3- Niveau de stress et accidents du travail

L'utilisation de l'analyse de variance multivariée dans l'étude de l'influence du niveau de stress sur les accidents du travail a permis d'obtenir le tableau des résultats suivant :

Tableau 5 : Résultats de l'analyse de variance multivariée relatifs à l'influence du niveau de stress sur les accidents du travail

Stress élevé : moyenne (Mx) des accidents	Stress faible : moyenne (Mx) des accidents	SC	DDL	CM	F	Significativité	Seuil de probabilité
0,34	0,13	3,52	1	3,52	22,37	P	.05

L'analyse de variance multivariée utilisée dans la détermination de l'effet du niveau de stress sur l'occurrence des accidents permet d'obtenir, au seuil de probabilité .05, un F de Snedecor calculé de 22,37 qui est significatif. Ce résultat indique l'existence d'une différence significative entre le taux d'accidents enregistrés par les salariés qui ont un niveau de stress élevé et ceux ayant un faible niveau de stress. Le résultat montre également que les travailleurs ayant un niveau de stress élevé ont un taux moyen d'accidents ($Mx = 0,34$) supérieur à celui de leurs homologues qui ont un niveau de stress faible ($Mx = 0,13$). Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les travailleurs qui ont un niveau de stress élevé enregistrent plus d'accidents au travail que leurs collègues qui ont un faible niveau de stress. L'explication qui découle de ces résultats stipule que, contrairement à leurs homologues qui sont moins stressés, les travailleurs qui exercent sous pression sont enclins aux erreurs et aux accidents corporels. Ce point de

vue trouve son fondement dans la théorie behavioriste qui montre que le salarié est sous l'influence de plusieurs stimuli auxquels il doit donner une réponse. Dans cette dynamique, lorsque le salarié se rend compte de l'inadéquation entre les exigences de tâche et sa capacité à y faire face, il plonge dans un état de stress qui se solde souvent par des accidents.

4-4- Effet interactif de la croyance, l'acceptabilité perçue du risque et du niveau de stress sur les accidents du travail

Tableau 6 : Résultats de l'analyse de variance multivariée liés à l'effet interactif de la croyance et de l'acceptabilité perçue du risque et du niveau de stress sur les accidents du travail

Croyance rationnelle vs risque perçu acceptable vs niveau de stress élevé : moyenne (Mx) des accidents	Croyance fataliste vs risque perçu inacceptable vs niveau de stress faible : moyenne (Mx) des accidents	SC	DDL	CM	F	Significativité	Seuil de probabilité
0,19	0,07	0,01	1	0,01	0,05	NS	.05

L'analyse de l'effet interactif de la croyance, l'acceptabilité perçue du risque et du niveau de stress sur les accidents du travail aboutit à une valeur F de Snedecor calculée de 0,05. Cette valeur est significative au seuil de probabilité .05. Ce résultat permet d'affirmer l'existence d'une différence significative entre le taux d'accidents enregistrés par les travailleurs qui ont une croyance fataliste des accidents, qui perçoivent le risque comme acceptable et dont le niveau de stress est élevé et celui de leurs homologues développant une croyance rationnelle de ce phénomène, qui perçoivent le risque comme inacceptable et qui ont un niveau de stress faible. Les ouvriers qui développent une croyance fataliste des accidents, qui perçoivent le risque comme acceptable et dont le niveau de stress est élevé totalisent un nombre moyen d'accidents du travail (Mx) équivalant à 0,19. Cette valeur est supérieure à celle de leurs collègues qui en développent une croyance rationnelle, qui perçoivent le risque comme inacceptable et dont le niveau de stress est faible (Mx = 0,07). L'hypothèse interactive émise à cet effet est confirmée. Nous pouvons alors supposer que les accidents du travail qui surviennent dans les entreprises de production

industrielles dépendent en partie de l'effet combiné des croyances développées envers les accidents, de l'acceptabilité perçue du risque et le niveau de stress.

5- DISCUSSION

L'objectif que vise la présente recherche est de montrer les effets simples et conjugués des croyances envers les accidents, de l'acceptabilité perçue du risque et du niveau de stress sur les accidents du travail et de situer les causes psychosociales de ce phénomène qui mine le monde du travail. Les résultats obtenus à partir des investigations sur le terrain et du traitement statistique des données recueillies montrent que les travailleurs qui développent des croyances fatalistes des accidents sont plus fréquemment victimes de ce phénomène que leurs homologues qui développent une croyance rationnelle. Les théories de l'attribution causale utilisées pour interpréter ces résultats permettent de conclure que les explications que font les individus des accidents du travail déterminent leur attitude envers ce phénomène. Les résultats obtenus au terme de nos investigations concordent avec les travaux de Kouabenan (2006) qui montre que les croyances fatalistes, ainsi que les pratiques mystiques qui les accompagnent parfois influencent la perception des risques et incitent à prendre des risques et à négliger les mesures de sécurité. Cette conception fataliste de la réalité est révélée par Kouamé (2012) avec qui nous convenons que les conducteurs impliqués personnellement dans les accidents graves de la circulation attribuent ce qui leur arrive à la malchance. Contrairement à cette étude qui est menée sur les conducteurs, la nôtre a été orientée vers un autre secteur d'activité qui est celui des ouvriers d'entreprise. En réalisant cette étude dans le secteur industriel, nous arrivons à confirmer les résultats préalablement trouvés. A travers notre étude, nous arrivons à prouver que les travailleurs courent les mêmes risques quel que soit le secteur d'activité quand ils développent des croyances fatalistes.

Nous convenons avec Causse et al. (2004) qui soutiennent que le biais de supériorité ou la sur-confiance amène les individus à sous-estimer le niveau de risque, même à nier son existence. Le biais de supériorité et/ou la tendance à la surestimation de ses capacités peut donner au travailleur un certain sentiment de sécurité qui pourrait laisser croire qu'il contrôle toutes les situations. A travers cette étude sur les accidents du travail, nous voulons montrer que cette perception d'invulnérabilité ne sous-entend nullement qu'aucun risque n'existe ou que tout va bien. Seulement, les personnes entretenant une telle croyance se considèrent non seulement comme plus compétentes, mais aussi

entretiennent, d'après Kouabenan (op. cit.), l'illusion qu'elles pourront contrôler les situations dangereuses ou éviter les événements fâcheux. Le biais de supériorité conduit à des croyances positives qui sont considérées comme le fondement de l'adoption du comportement de sécurité.

En ce qui concerne l'acceptabilité perçue du risque, les résultats montrent que les travailleurs qui perçoivent le risque comme acceptable sont plus fréquemment victimes des accidents du travail que leurs homologues qui le perçoivent que inacceptable. Ces résultats sont en harmonie avec ceux de Kouabenan (1999) qui montre, sur la base des théories de l'attribution causale de Heider (1958), que l'acceptabilité est un facteur à prendre en compte dans l'explication des accidents de la circulation.

Sur la base des théories behavioristes évoquées par Fischer (1996), les résultats obtenus au terme de cette recherche prouvent que les travailleurs ayant un faible niveau de stress sont moins victimes des accidents du travail que ceux qui ont un niveau de stress élevé. Ces résultats expliqués sur la base des théories behavioristes s'inscrivent dans la même perspective que les travaux de Levi (2000) sur les théories relatives au stress professionnel. L'auteur évoque que sur le plan ergonomique, deux facteurs particulièrement critiques inhérents aux tâches ont été associés au stress professionnel. Il s'agit de la charge de travail et la pression. Nous sommes d'accord avec lui pour soutenir qu'un travail excessif ou insuffisant est générateur de stress, de même que des heures supplémentaires non souhaitées. Lorsque le travail doit se faire sous la pression des délais, pour respecter un calendrier ou pour faire face à une charge de travail constamment élevée par exemple, il en résulte également un stress sévère. Dans l'approfondissement des principes théoriques de la sécurité au travail, Skiba (2000), Chouanière et al. (2003) montrent que les effets des contraintes et des tensions augmentent la fréquence des accidents du travail et peuvent être préjudiciables à la santé. Ces études donnent des informations très importantes sur l'influence des contraintes professionnelles sur la genèse du stress au travail. Contrairement à ces travaux qui restent imprécises sur les facteurs stressogènes du travail, nous avons décidé mettre l'accent sur les conditions de travail en entreprise. En le faisant, nous arrivons véritablement à évaluer le comportement des salariés face aux exigences de l'emploi.

Les résultats de ces travaux rejoignent ceux Leplat (2006) qui stipulent que, le fait que l'activité des fréquemment blessés se trouve profondément troublée chaque fois qu'on leur impose une rapidité ou une cadence de travail à suivre, ce qui demande une plasticité de réadaptation continue, fait supposer que la raison de ce trouble est d'ordre émotionnel et affectif. Dans de telles circonstances, il se crée chez certains sujets un état psychologique d'effolement et de précipitation dû

à la difficulté qu'ils ont d'ajuster leurs réactions aux excitations toujours nouvelles qui surgissent. Il est à supposer qu'au moment où un danger se présente brusquement, soit sous forme d'un obstacle (heurt d'un objet), soit sous forme d'un objet se mouvant à une certaine rapidité (blessures par chute d'objets), soit encore sous forme de perte d'équilibre, un état psychologique analogue dérègle chez certains sujets le mécanisme des réactions de défense pendant un laps de temps que les psychologues allemands appellent la « seconde d'effroi ».

Les résultats auxquels ces auteurs sont parvenus ne mettent pas en évidence l'influence de ces facteurs stressants sur la survenance des accidents du travail. Pour être plus explicite, nous avons décidé d'évaluer le stress à travers les charges de travail et la pression et d'établir la relation existante avec les accidents.

A travers l'effet combiné des facteurs mis en cause, nous constatons que l'hypothèse 4 est vérifiée. Ces résultats concordent avec la pensée populaire qui soutient que les individus qui attribuent les événements à la fatalité et qui sont facilement irritables, même s'ils ont un salaire fixe, ont tendance à violer les règles de sécurité que les autres.

CONCLUSION

Les risques professionnels et les accidents du travail sont devenus aujourd'hui une préoccupation majeure du monde professionnel car ils ont des conséquences incalculables tant sur la vie de la victime que sur celle de sa famille et de l'entreprise où il travaille.

C'est dans cette optique que nous nous sommes fixé l'objectif visant à expliquer l'occurrence des accidents du travail par les effets des déterminants socioculturels et professionnels tels que les croyances à l'égard des accidents, le système de rémunération et le niveau de stress au travail. La réalisation d'une telle étude nous a conduit à l'élaboration de cinq hypothèses dont quatre hypothèses opérationnelles. La soumission de ces hypothèses à l'épreuve des faits a nécessité l'élaboration d'un questionnaire qui a été administré à 320 ouvriers âgés de 30 à 35 ans et sélectionnés à l'aide du plan factoriel.

L'analyse et l'interprétation des résultats à la lumière des théories behavioristes et des théories de l'attribution causale nous amènent à conclure que la survenance des accidents du travail dépend des croyances fatalistes que développent certains salariés à l'égard de ce phénomène, de la perception du risque qu'ils supposent comme acceptable et du niveau élevé de stress.

Les accidents du travail ont pour conséquence majeure la perte de la main d'œuvre qui a une incidence défavorable sur la capacité de production des entreprises, car la survenue d'un accident du travail occasionne nécessairement un arrêt de travail. En effet, lorsque survient un accident du travail, il faut un temps pour trouver un remplaçant ou mettre en place une nouvelle organisation pour redémarrer le travail. Tout ceci constitue une perte de temps qui a une répercussion sur le rendement et la productivité de l'entreprise.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ajzen, I. (1991). The theory of planned behavior. *Organizational Behavior & Human Decision Processes*, 50(2), 179-211.
- Andreoni, D. (2000). Le coût des accidents du travail. In *Encyclopédie de sécurité et de santé au travail*. Genève : OIT, vol. II, pp. 56.42-56.45.
- Bassitché, A. (2000). Tradition et modernité. *Journal des Psychologues*, 175, 49-53.
- Causse, P., Kouabenan, D. R. et Delhomme, P. (2004). Perception du risque d'accident lié à l'alcool chez des jeunes automobilistes : quelques déterminants de l'optimisme comparatif. *Le Travail Humain*, 3, 235-256.
- Chalvin, D. (1991). *Faire face au stress de la vie quotidienne*. Paris : Les éditions ESF.
- Chamoux, M.-N. (1998). Sens et place du travail dans les sociétés. In Kergoat J., Boutet J., Jacot H. et Linhart D., *Le monde du travail*. Paris : Edition La découverte et Syros, pp.15-23.
- Chouanière, D., François, M., Guillery, N., Langevin, V., Pentecôte, A., Van De Weersdt, C. Weibel, L., et Dornier, G., (2003). Le stress au travail. In *Travail et Sécurité*. Paris : INRS.
- Clerc, J.-M. (1986). *Introduction aux conditions et au milieu de travail*. Genève : OIT.
- CNPS (2012). *Rapport d'activité 2012*. Abidjan : CNPS.
- Duvivier, M. (2007). *Le régime des accidents du travail, compensations financières et protection de l'emploi sont garanties aux personnes accidentées pendant leur activité professionnelle*. CFDT. http://www.cfdt.fr/pratique/droits_travail/questions_droits/accidents_travail.htm (consulté le 18 septembre 2007).
- Fischer, G.-N. (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Paris : Dunod.
- Gandit, M., Kouabenan, D. R. et Caroly, S. (2009). Road-tunnel fires : Risk perception and management strategies among user. *Safety Science*, 47, 105-114.
- Heider, F. (1958). *The psychology of interpersonal relations*. New York : wiley.
- IPS-CNPS (2000). *Rapport d'activité 2000*. Abidjan : CNPS.
- Kouabenan, D. R. (1999). *Explication naïve de l'accident et prévention*. Paris : PUF.

- Kouabenan, D. R. (2006). Des facteurs structurants aux biais ou illusions dans la perception des risques. In Kouabenan D. R., Cadet B., Herman D. & Muñoz Sastre M. T. (Eds.), *Psychologie du risque*. Bruxelles : De Boeck, pp., 125-146.
- Kouabenan, D. R. (2009). Role of beliefs in accident and risk analysis and prevention. *Safety Science*, 47, 767-776.
- Kouamé, K. S. (2012). Perception et optimisme comparatif comme facteurs explicatifs des accidents piétons à Abidjan. *KASA BY KASA*, 21, 164-177.
- Kouamé, K. S. (2013). Management stratégique de la sécurité et perception des risques chez des salariés des entreprises industrielles d'Abidjan. *Cahiers Ivoiriens de Psychologie*, 3, 117-130.
- Lazarus, R. S. et Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal, and coping*. New York : Oxford University Press.
- Leplat, J. et Cuny, X. (1979). *Les accidents du travail*. Paris : PUF. Que sais-je ?, n° 1591, 2^e édition.
- Leplat, J. (2006). Risque et perception du risque dans l'activité. In D. R. Kouabenan, B. Cadet, D. Herman & M. T. Muñoz Sastre (Eds.), *Psychologie du risque*, Bruxelles : De Boeck, pp. 21-33.
- Linton, R. (1999). *Le fondement culturel de la personnalité*. Paris : Dunod.
- Naville, P. (1993). Nouvelles divisions du travail. In *Enclopaedia universalis*, Paris : Encyclopaedia universalis, corpus 22, pp. 915-918.
- N'gbala, A. et Branscombe, N. R. (1995). Mental simulation and causal attribution : When simulating an event does not affect fault assignment. *Journal of Experimental Social Psychology*, 31, 139-162.
- OIT (2015). *Sécurité et santé au travail*. Genève, OIT.
- Patesson, R. (2000). Portée et limites des enquêtes par questionnaire dans les mesures de stress. *Cahier de médecine*, pp. 47-50.
- Roquebrun, S. et Joussemet, R. (1983). *Prévenir et combattre le stress, dépression, angoisse*. Poitiers : Fernand Nathan.
- Rossi, J. P. (1989). Introduction à la méthode expérimentale. In Rossi J.P., Crombe P., Lecuyer R., Pêcheux M. G., Tourette C. (eds), *La Méthode expérimentale en psychologie*. Paris : Bordas, pp. 3-57.
- Skiba, R. (2000). Les principes théoriques de la sécurité au travail. In *encyclopédie de sécurité et santé au travail*. Genève : BIT, vol. II, pp. 56.33-56.35.
- Stora, J. -B. (1988). Le goût du stress. *Revue Française de Gestion*, 67, 108-113.
- Takala, J. (2002). Life and health are fundamental rights for workers. *Health and safety at work : A trade union priority. Labour education*. Geneva: ILO, 126, (1), 1-3.
- Zadi, K. M. (1998). *Culture africaine et gestion de l'entreprise moderne*. Abidjan : éditions CEDA.